

Réunion du 21 Avril 2026

L'an deux mille vingt six le 21 Avril à 20 h00, le Conseil municipal de Maisoncelle s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie sous la présidence de Mr PERIN Etienne

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Mr Anthony Berthe, Mme Sandie JENNEQUIN , Mr Rene DASSONNEVILLE qui donne pouvoir à Mr RENAULT Antoine

Mme DUPUIS Delphine est élue secrétaire.

1/ Election du président de séance pour le vote du Compte Financier Unique 2025 de la commune

Monsieur le Maire rappelle que dans les séances où le Compte Financier Unique est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire doit se retirer au moment du vote. (Article L2121-14 du CGCT).

Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir élire un(e) conseiller(e) municipal(e) pour présider la séance pour le vote du Compte Financier Unique de 2025.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité, élit Madame ADOU Catherine, pour présider la séance pour le vote du Compte Financier Unique 2025 de la commune.

2/ Approbation du Compte Financier Unique 2025 de la commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L2222-3 ;
Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 généralisant le Compte Financier Unique (CFU) au plus tard sur l'exercice 2026 ;
Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget de la commune ;

Vu son rapport de présentation ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget de la commune (Délibération 3 en 1 sur le CFU et affectation du résultat de la commune jointe).
- ARRETE le Compte Financier Unique 2025 du budget de la commune.

3/ Taux imposition applicable à chacune des taxes locales année 2026

Monsieur le Maire donne connaissance qu'il y a lieu de délibérer concernant le taux d'imposition applicable sur chacune des taxes directes locales.

Après délibération, le conseil Municipal décide de retenir les taux suivants pour l'année 2026.

Taux de la Taxe Foncière Bâti : 32.06%

Taux de la Taxe Foncière Non Bâti : 27.79 %

Taux de la Taxe d'Habitation : 12.11 %

4/ Approbation du Budget Primitif 2026 de la commune

Il est demandé au conseil Municipal de se prononcer sur le Budget Primitif 2026 de la commune arrêté comme suit :

Dépenses et Recettes de Fonctionnement et Dépenses et Recettes d'investissement :

Le Conseil Municipal,

Vu le projet du Budget primitif de la commune

Après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2026 arrêté comme suit :

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	238 783,00 €	238 783,00€
SECTION D'INVESTISSEMENT	70 267,00€	70 267,00€
TOTAL	309 050,00 €	309 050,00 €

5/ Tarif ducasse 2026

Monsieur le maire indique à son assemblée qu'il y a lieu de délibérer sur les tarifs concernant la ducasse qui aura lieu le dimanche 21 Juin 2026.

Après délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les prix suivants :

Prix du Repas :

Repas Adulte : 16€

Gratuit -12 ans

Prix des Boissons

- Kir, Bière, Soft : 2 € (Ticket de couleur Rose)
- Bouteille de Pétillant, Bouteille de Vin Rouge, Bouteille de Rosé : 9€ (Ticket de Couleur Bleue)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et ont signé

Le Maire

La Secrétaire

